

➤ Environnement

Saviez-vous qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer jusqu'à 20.000 descendants en quatre ans ? Il est donc impératif de maîtriser la prolifération des chats errants qui peuvent véhiculer des maladies entre eux.

La stérilisation est la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats face à l'euthanasie ou au déplacement des colonies de chats qui ne résout pas la pullulation. D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc., d'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité. Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. La stérilisation est reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



Valérie Beauseigneur, 1^{ère} Adjointe, en compagnie de Franck Bugnon et Carole Jacquot, les gardes-champêtres qui seront chargés de la capture des chats avec ce type de cage.

En partenariat avec «30 Millions d'Amis»

Afin de favoriser cette opération dans les communes françaises, la Fondation 30 Millions d'Amis propose des conventions avec les Mairies et participe à la prise en charge financière correspondante : la Municipalité s'engage à faire procéder à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou détenteur connu. Les chats sont ensuite relâchés au même endroit. La Fondation 30 Millions d'Amis participe aux frais à hauteur de 80 € pour une femelle et 60 € pour un mâle.

Cette convention vise à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur. Le nombre de chats à traiter est contractuel, il reste à en définir le nombre.

Ce sont donc les gardes-nature de PMA qui seront chargés de la capture des chats errants, après un arrêté du Maire, une information au public et un avis dans la presse. Ils utilisent un piège sans douleur, sous la forme d'une cage. Si le chat est tatoué ou pucé (obligatoire pour le propriétaire, contrairement à la stérilisation), il est relâché, mais il sera emmené chez le vétérinaire dans le cas contraire, étant considéré

Opération stérilisation des chats errants

alors comme chat errant. Après soins, il sera relâché et évitera la fourrière. Si vous êtes concernés par une prolifération de chats errants dans votre quartier, vous pouvez donc vous faire connaître en Mairie qui transmettra votre demande aux gardes-champêtres. Signalons enfin qu'il est interdit par la loi de nourrir les chats errants.

Gardiens de l'ordre public

Les gardes-nature, ou plus exactement les gardes-champêtres sont mis à disposition par Pays de Montbéliard Agglomération dont ils font partie. Au total, ils sont six agents à se relayer sept jours sur sept (sauf les jours fériés), intervenant sur les 53 communes membres de Pays de Montbéliard qui ont choisi d'adhérer au dispositif.

Leurs interventions sont diverses, pollution, dépôts sauvages, stationnement abusif, délits routiers, nuisances de tous ordres (bruit, feux,...) : ils sont évidemment habilités à dresser des contraventions, par exemple de 35 € à 135 € pour un petit carton ou une poubelle posés à côté d'un conteneur et même jusqu'à 1.500 € pour un gros dépôt avec véhicule.

Ils interviennent soit après un signalement du Maire de la commune, soit lors des patrouilles qu'ils mènent en permanence dans toutes les communes adhérentes.

➤ En bref Élections départementales et régionales : Le bureau de vote sera à l'école



Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. En raison des travaux qui seront en cours aux abords de la Salle Espace-Loisirs, le scrutin sera organisé à l'école de la Combotte où la surface disponible permettra l'organisation distinctes des deux élections, dans le respect du protocole sanitaire et notamment de la distanciation physique. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h pour les deux tours. Chacun devra apporter son propre stylo et, compte tenu de la situation sanitaire, chaque électeur pourra obtenir jusqu'à deux procurations. Rappelons enfin que, comme dans toutes les communes de plus de 1.000 habitants, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.

➤ Commerce

Un duo de jeunes coiffeuses



Marion et Héloïse, heureuses d'avoir relevé un défi pour créer leur propre affaire en commun.

Marion Orsat Daubresse et Héloïse Babaaroudj sont les deux jeunes filles qui ont repris en décembre 2020 le salon Nm'Style. Après avoir exercé comme salariées, elles ont franchi le pas pour créer leur propre affaire. Très complices, elles proposent tous travaux de coiffure pour hommes, dames et enfants, ainsi que l'épilation et un coin barbier pour les hommes. Dans un cadre complètement rénové, elles accueillent leurs clients dans une ambiance chaleureuse.

Salon M&H, 1 place du Temple à Dasle. Tél. : 03.81.34.57.67. Ouverture le lundi de 14h à 19h, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, jeudi et vendredi de 9h à 19h et samedi de 8h à 16h. Carte de fidélité. Facebook et Instagram : salon M&H.

➤ En bref

Permanence de Mme le Maire

Mme le Maire informe qu'elle recevra les habitants souhaitant la rencontrer (sur rendez-vous) le mardi après-midi de 14h à 17h en Mairie. Contacter le secrétariat pour fixer ce rendez-vous.

Recensement à 16 ans



Tous les jeunes Français doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dès leur 16^{ème} anniversaire. Ils doivent se présenter munis de leur pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents. Une attestation de recensement leur sera délivrée. Il est rappelé que le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté, à l'issue de laquelle une attestation de participation est délivrée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire,...).

Cartes d'identité

Nous vous rappelons que, désormais, les demandes de carte d'identité, comme les passeports, doivent être déposées dans les Mairies équipées d'un dispositif adapté, quelle que soit la commune de résidence du demandeur. La commune de Dasle n'étant pas équipée de ce dispositif, les demandeurs sont invités à s'adresser à l'une des Mairies les plus proches, Audincourt, Beaucourt, Etupes, Hérimoncourt ou Valentigney.

Boîtes aux lettres

Nous prions les habitants de faire en sorte que leur nom soit indiqué sur leur boîte à lettres (normalisée si possible pour accueillir les colis) et que le numéro de maison soit bien visible (sur la boîte à lettres ou sur la façade). Si cela facilitera le travail du facteur, ces indications peuvent être importantes en cas d'intervention des secours qui, ainsi, trouveront plus rapidement leur destination.

Zone bleue au centre

Afin de mieux réguler le stationnement sur la place du Temple, le parking sera prochainement mis en zone bleue. La durée de stationnement sera donc limitée.

Le P'tit Daslois

votre commune sur
www.mairie-dasle.fr



MAI 2021

N° 100

➤ Édito



Libération et vigilance

Sommes-nous proches d'un retour à une vie plus normale ? A l'heure où j'écris ces lignes, la phase de déconfinement progressif est en cours mais il importe, à toutes et tous, de demeurer vigilant. J'en profite pour rappeler que la Mairie n'est pas fermée, contrairement à ce que certaines personnes pensent, mais ouverte sur rendez-vous. Pour toute demande nécessitant un déplacement en Mairie, il vous suffit de téléphoner avant, c'est le protocole qui nous a semblé le mieux adapté dans ce contexte d'épidémie qui n'est pas encore maîtrisé.

L'actualité de notre village est assez riche actuellement : outre les quelques travaux que nous évoquons dans ce numéro, c'est la démolition de la ferme Heynen qui sera bientôt une réalité. Ce sera aussi le point de départ d'un grand chantier qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année, au moins, et qui changera fondamentalement l'image de ce secteur, au cœur de notre village.

Dans ce numéro du «P'tit Daslois», vous trouverez également les principaux chiffres du budget primitif 2021 qui a été voté en avril par le Conseil municipal. Avec une pression fiscale stable et des taux d'imposition inchangés, nous sommes parvenus à présenter un programme d'investissement soutenu et ambitieux. Enfin, je vous rappelle que les élections régionales et départementales auront lieu lors des deux derniers dimanches du mois de juin : pour des raisons de travaux près de la salle Espace-Loisirs, mais également pour offrir davantage d'espace pour cette double élection, le scrutin se déroulera à l'école de la Combotte, dans le strict respect des mesures sanitaires qui devraient rester en vigueur pendant quelque temps encore.

Le Maire,
Carole THOUESNY

➤ Actualité

Aménagements de sécurité à l'essai rue de Beaucourt



Les chicanes ont été installées, à titre d'essai, le 4 mai.

Au mois d'avril, l'un des ralentisseurs de la rue de Beaucourt a été supprimé : cette décision a été prise car il a été constaté que la présence de cet équipement accentuait le phénomène d'inondations chez les riverains en cas de fortes chutes de pluie, l'eau ruisselant sur les terrains environnants. Une entreprise a donc récemment procédé au rabotage du plateau avant de poser une couche d'enrobé. Toutefois, un autre équipement vient d'être installé pour renforcer la sécurité dans la traversée du village. Un peu plus en amont de la rue de Beaucourt, un dispositif type «écluses doubles giration semi-remorque» a été aménagé : en fait, il s'agit de deux chicanes qui ne permettent le passage que d'un seul véhicule à la fois, obligeant donc les usagers à respecter sur ce tronçon une circulation à 30 km/heure maximum.

Dans un premier temps, cet aménagement a été matérialisé provisoirement, à titre d'essai pour deux mois, avec des quilles en plastique. Si cet essai s'avérait concluant, il serait construit de façon définitive, avec des matériaux en dur. Les travaux seront subventionnés par le Département.

Le P'tit Daslois - Directeur de la Publication : Carole THOUESNY
Conception et réalisation : ALINEA - DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66
Révisé de déclaration n° P2/98 PRE du 20.11.98 du TGI de Belfort

Nuisances sonores : les règles à respecter

Avec le retour des beaux jours, nous vous rappelons les règles à respecter concernant les nuisances sonores. Un arrêté municipal régit les horaires d'utilisation d'outils bruyants tels que tondeuses, tronçonneuses et appareils divers. Les horaires autorisés sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche de 10h à 12h.

A signaler que l'usage de ces outils est également interdit les jours fériés. Merci de bien vouloir respecter la tranquillité de votre voisinage.



► Vie municipale

Extinction nocturne

Depuis la mi-avril la commune a fait le choix de limiter la pollution lumineuse en coupant l'éclairage public entre 23h et 4h. Un essai sera effectué sur six mois et les premiers retours semblent positifs. Cela permettra aussi une économie de l'ordre de 5.000 € par an. Une précision : si les luminaires sont parfois allumés le jour, c'est en raison de tests qui sont effectués (une fois par mois).

Curage du fossé

Le curage du fossé sur la rue de Dampierre a récemment été effectué. Désormais, il devrait mieux absorber l'eau en cas de fortes pluies.

Réfection de chaussées

Une partie de chaussée en mauvais état a fait l'objet d'une réfection en enrobé rue du Pont. Il est prévu également de procéder à des rebouchages de trous rue de Seloncourt et rue de Montbouton (45.000 €).

Travaux à la Mairie

Parmi les travaux envisagés cette année, les élus ont prévu de rénover la toiture et les façades de la Mairie. La toiture est particulièrement en mauvais état, avec des fuites importantes dans le grenier. Olivier Carrey, adjoint, s'est efforcé de trouver les meilleures offres dans un marché repartit à la hausse avec l'augmentation du coût des matériaux.

Restauration scolaire

Les élus de Dasle tiennent à remercier leurs collègues des communes de Vandoucourt et de Montbouton pour la bonne coopération intercommunale concernant la restauration scolaire.

Modifications au Conseil

Le tableau des Adjointes a récemment été modifié suite à la démission, pour raisons personnelles, de Sébastien Georges, 1^{er} adjoint.

Aucun nouvel adjoint n'a été nommé, les délégations de M. Georges ayant été redistribuées aux autres adjointes dont la liste est désormais la suivante :

1^{ère} adjointe : Valérie Beauseigneur, chargée des affaires scolaires et des affaires sociales, **2^{ème} Adjoint** : Daniel Berthaud, chargé des travaux, de la gestion de la Salle des Fêtes et des cérémonies patriotiques, **3^{ème} Adjoint** : Olivier Carrey, chargé des bâtiments, de l'urbanisme, de l'environnement, du bois et de la forêt. Quant au Maire Carole Thouesny, elle reprendra les finances.

► Travaux

La ferme Heynen va disparaître du paysage

La démolition de la ferme Heynen va marquer le début du grand chantier d'aménagement de la place de la salle Espace-Loisirs.

Une page de l'histoire de la commune va se tourner prochainement avec la démolition de la ferme Heynen. Devenu vétuste, voire dangereux, le vieux bâtiment va disparaître du paysage pour faire place à un nouveau projet d'aménagement du secteur.

Les travaux de démolition devaient se dérouler début mai. Ils ont été reportés de quelques semaines et seront réalisés par l'entreprise Belfort Tous Travaux pour un coût de 53.872 € HT, soit bien inférieur aux prévisions (80.000 €). Dans la foulée, le projet d'aménagement de l'espace pourra débuter, même si quelques réunions de concertation avec le Bureau d'études Jacquet, le cabinet qui a réalisé les plans, doivent encore avoir lieu pour affiner certains détails.

Comme vous pourrez le voir sur le plan ci-contre, le point majeur de l'opération est la création d'un parking végétalisé, avec une voie de circulation en macadam. L'accès actuel, plutôt dangereux, sera déplacé à l'extrémité. Le nouveau parking offrira environ 25 places de stationnement, parfaitement matérialisées, et la circulation se fera en sens unique.

En complément, une aire de jeux et un petit terrain de pétanque sont envisagés à l'emplacement de la ferme Heynen démolie. Juste à côté, une voie douce sera créée avec une petite passerelle sur le ruisseau pour rejoindre la rue des Vergers.

S'ils étaient prévus au départ, avec un équipement enterré, les Points R ne figurent plus dans le projet : compte tenu de la nouvelle politique envisagée par Pays de Montbéliard Agglomération pour les années à venir dans le domaine du traitement des déchets, les Points R devraient être condamnés d'ici deux ans, l'investissement a donc semblé inutile.

Même si les conditions de travail sont difficiles actuellement en raison de la crise sanitaire, ce projet est donc sur le point de se concrétiser. Si le chantier se déroule comme prévu, les travaux pourraient être terminés pour la fin de l'année 2021. Une enveloppe de 300.000 € a été inscrite au budget pour cette opération.

Cet aménagement sera suivi d'une deuxième phase (sur les terrains Marconnet) : ce terrain pourrait accueillir un projet immobilier privé et la commune est à la recherche d'un promoteur pouvant être intéressé.



A la mi-mai, tout était prêt pour entreprendre la démolition du bâtiment.



Le plan d'aménagement provisoire établi par le bureau d'études Jacquet pour la restructuration de la place de la salle Espace-Loisirs après la démolition de la ferme Heynen.

Le cimetière à l'heure informatique

Jusqu'à présent, la gestion du cimetière communal se faisait manuellement, avec un plan et des fiches.

Récemment, la société NEOCIM a réalisé la numérisation du site, répertoriant toutes les tombes au moyen d'un drone afin de constituer un fichier complet avec toutes les informations relatives à ces monuments.

Dans quelque temps, la commune sera dotée d'un logiciel rassemblant tous ces éléments et les agents, après avoir suivi une formation, pourront mettre régulièrement le fichier à jour, au fil des inhumations futures. La société, qui fournira également un plan en version papier, apportera son expérience et sa connaissance des procédures pour assister la commune pour le relevage de tombes, c'est-à-dire la reprise de certaines concessions abandonnées. Ces procédures, très encadrées, sont longues et complexes. Cela permettra de récupérer de nouveaux espaces. Le coût total de la prestation de la société NEOCIM s'élève à 9.700 € HT.



La numérisation du cimetière facilitera sa gestion au quotidien.

Regard sur le budget primitif

Lors de sa séance du 6 avril, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2021 équilibré à **1.121.253,54 €** en section de fonctionnement et à **1.219.937,68 €** en section d'investissement.

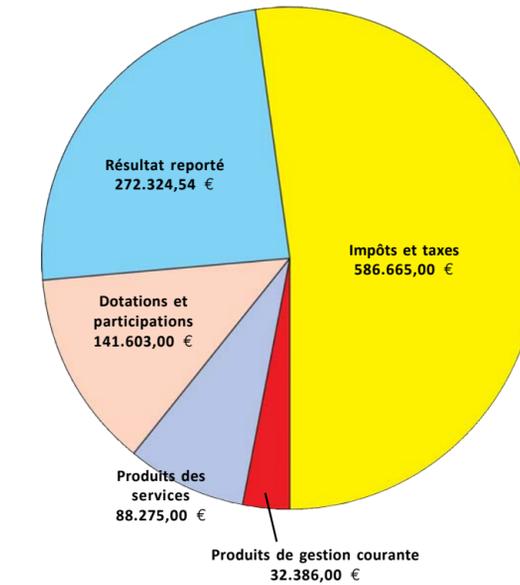
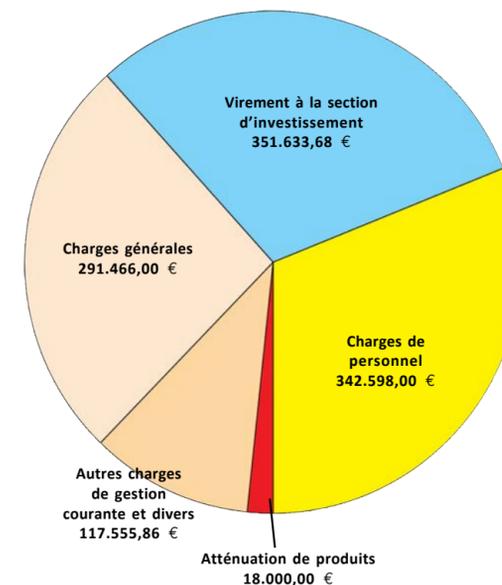
Les principaux investissements inscrits au budget cette année seront les suivants (le montant des dépenses indiquées correspondent aux estimations qui ont été prévues, sans tenir compte des subventions éventuelles) :

- la démolition de la ferme Heynen (80.000 €)
- le réaménagement de la place Espace-Loisirs (300.000 €)
- la réfection de la toiture (70.000 €) et des façades de la Mairie (en attente du chiffrage précis)
- les travaux en forêt (15.000 €)
- le programme d'entretien de voirie, rue du Château d'eau et aménagements de sécurité sur la rue de Beaucourt (50.000 €)
- le curage du ruisseau (16.000 €)
- la réfection du mur du cimetière (12.500 €)
- l'achat de matériel informatique pour l'école (5.000 €), avec une subvention à hauteur de 70%
- le remboursement des emprunts (83.400 €)

Ces investissements sont financés par différentes subventions ainsi que par le résultat reporté de l'exercice 2020 (279.550,49 €), l'excédent reporté (512.496,51 €) et le virement de la section de fonctionnement (351.633,68 €).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1.121.253,54 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1.121.253,54 €



Les bons d'achat et les paniers plébiscités

En raison de la situation sanitaire, le repas des Anciens a été annulé et remplacé par l'attribution de paniers gourmands par foyer (pour les plus de 75 ans) et de bons d'achat de 20 € par foyer (pour les personnes de 65 à 75 ans). Au total, 120 paniers et 108 bons ont été attribués pour une dépense totale de 4.836 €.

Le succès de cette opération, ainsi que les retours très positifs qui ont été enregistrés, ont incité les élus à réfléchir sur le maintien ou non du repas annuel auquel ne participe qu'une partie seulement des Anciens, alors que les bons et les paniers profitent à tous. Un sondage a récemment été effectué pour connaître l'avis des principaux intéressés, au choix le repas annuel ou le système des paniers et des bons. Sur les 220 courriers distribués, 166 réponses ont été communiquées et la formule de l'hiver dernier a recueilli un véritable plébiscite puisque plus de 75 % des personnes ayant répondu l'ont choisie. Même si cette nouvelle formule est deux fois plus coûteuse pour la commune, c'est donc cette solution qui a été retenue pour l'avenir.

Une pression fiscale inchangée

Concernant les taux d'imposition, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, la commune percevra en compensation la part de taxe sur le foncier bâti du Département.

Cela n'aura pas d'incidence pour le contribuable et les élus ont décidé de maintenir les taux en vigueur l'an passé, soit :

- **16,69 %** pour le foncier bâti communal (+ 18,08 % pour le foncier bâti départemental)
- **35,55 %** pour le foncier non bâti.